



Mis à jour le 17/01/2025

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEURS

sur le territoire de GrandAngoulême



möbius
GrandAngoulême Mobilités

Le contexte

L'ANCIEN DISPOSITIF 2018-2023

Possibilité pour les employeurs de signer une **convention** avec GrandAngoulême, pour la mise en place d'un **plan de mobilité employeur** (PDME).

Accompagnement réalisé par un **prestataire externe** et pris en charge par GA à hauteur de **9 000 € TTC / établissement** maximum pour 3 ans.

LE CONSTAT DES EMPLOYEURS

Un **atelier de co-construction du nouveau dispositif** a eu lieu **le 16 Janvier**. Ce temps d'échanges a mis en avant le besoin d'accompagnement sur le long terme, et tout au long de la démarche mobilité des établissements

DES NOUVEAUX MOYENS

Un **nouveau service "Conseil en Mobilités"** créé à la Direction des Mobilités Durables de GrandAngoulême depuis le **1er Septembre 2023**, avec deux postes dédiés à temps plein.

NB:

Marché prestataire échu en 2023

Nouveau prix = +250 %

Pourquoi GrandAngoulême souhaite accompagner les employeurs ?

POPULATION GA

142 379 habitants
dont
55 582 actifs
ayant un emploi
(39 %)*

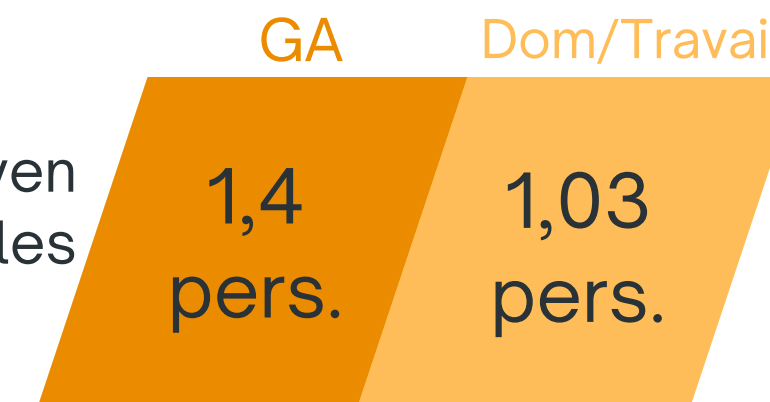
SCHEMA DES MOBILITES
Objectif n°5

ACCOMPAGNER
LES CHANGEMENTS
DE COMPORTEMENTS

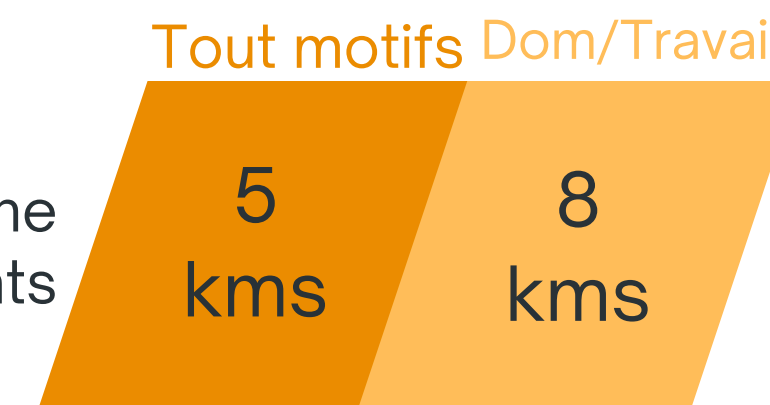
RENFORCER LA
COMMUNICATION ET
L'INFORMATION SUR LES
SOLUTIONS DE MOBILITE

IMPULSER UNE POLITIQUE
TRES VOLONTARISTE DE
CONSEIL EN MOBILITE

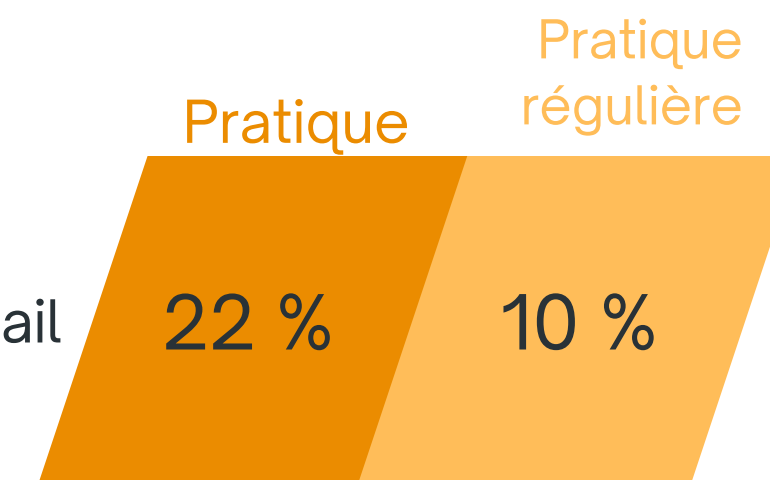
Taux d'occupation moyen
des véhicules



Distance moyenne
des déplacements



Télétravail



Chiffres extraits de l'enquête EMC2 2023 GA

Quel intérêt pour les employeurs de mettre en place une démarche mobilités durables ?



S'engager dans
une démarche active
en faveur
des mobilités durables

Contribuer à la
politique environnementale
du groupe
ou de l'établissement



Améliorer
les conditions de travail
et limiter le turn-over
des salariés



Redonner
du pouvoir d'achat
aux salariés



Véhiculer une image
positive et engagée
de l'établissement



Fédérer les collaborateurs
autour d'une démarche
et d'actions communes



Ouvrir
un partenariat avec
les collectivités
et GrandAngoulême



Intégrer
un réseau d'employeurs
inspirants et motivés

Proposition d'un nouveau dispositif d'accompagnement employeurs

Une charte d'engagement PRO Actifs Mobilités GrandAngoulême

pour une démarche d'amélioration continue
des employeurs du territoire
en faveur d'une mobilité durable

3

NIVEAUX
ENGAGEMENTS

7

AVANTAGES

un engagement réciproque pour 3 ans,
renouvelable indéfiniment !

Les 3 engagements de l'employeur

*Avec l'accompagnement du service Conseil en Mobilité

En signant cette charte, l'établissement s'engage de 3 façons :

1. Se fixer des objectifs **au départ** ;
2. Définir et mettre en œuvre des actions **ensuite** ;
3. et enfin, animer sa démarche mobilité au long terme, et l'évaluer **régulièrement**.

1

ENGAGEMENTS "CIBLES"

=> SE FIXER DES
OBJECTIFS

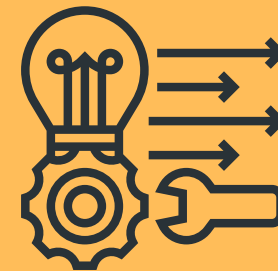
Des objectifs chiffrés
à définir* en fonction
des engagements
PRO ACTIFS



2

ENGAGEMENTS "PRO ACTIFS"

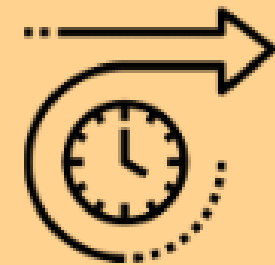
=> METTRE EN PLACE
DES ACTIONS
CONCRÈTES*



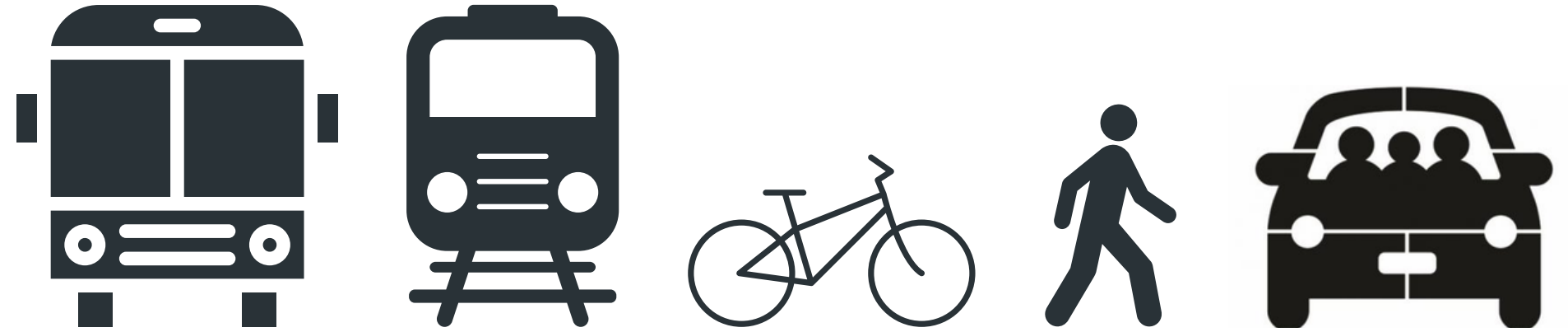
3

ENGAGEMENTS "TEMPO"

=> EVALUER, SUIVRE
ET MAINTENIR LA
DYNAMIQUE SUR LE
LONG TERME*



Les engagements cibles



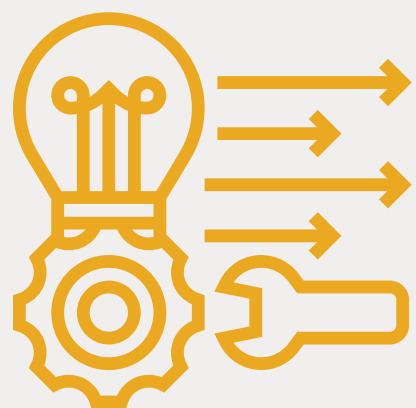
L'établissement définit* **au moins 4 objectifs à 3 ans**, chiffrés, en fonction des engagements PRO Actifs qu'il a retenu.

Exemples :

- *Nombre de trajets de covoiturage +10 % la 1ère année, puis 2% les 2 années suivantes ;*
- *Nombre d'abonnement bus +15% la première année, puis 5% la deuxième année, et maintien l'année suivante ;*
- *Progression de +2% de la pratique du vélo chaque année ;*
- **Objectif à 3 ans de pratique du télétravail.**

2

Les engagements PRO Actifs



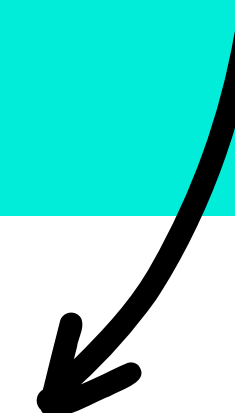
*Avec
l'accompagnement
du service
Conseil en Mobilité

**Mettre en place* au moins
4 actions concrètes
au sein de l'établissement
chaque année.**

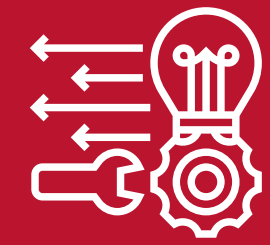


**Trouvez
l'inspiration**

dans la liste de mesures
proposées
en pages 9 et 10



Les idées d'actions "organisation"



Thématiques	Exemples d'actions
Actions liées à l'organisation du travail	• Révision du temps de travail (semaine de 4 jours) • Mise en place ou renforcement du télétravail • Horaires garantissant de respecter les horaires des transports en commun et permettant le covoiturage entre collaborateurs
Services proposés sur site <i>(Pour limiter la mobilité sur le temps de pause méridienne et faciliter le quotidien)</i>	• Restauration sur place (foodtruck, cantine,...) • Aménagement du site pour inciter les salariés à rester sur place sur la pause méridienne (salle de sieste, espaces de convivialité,...) • Services aux salariés proposés sur site (Vente de fruits et légumes, conciergerie, activités sportive sur site, crèche, ...)
Flotte véhicules pro	• Verdissement de la flotte • Vélos de service et stationnement associé • Ouverture de la flotte pro pour des déplacements personnels sur la pause méridienne • Possibilité d'utiliser la flotte pro en cas de défaut de covoiturage retour ou pour répondre à une problématique ponctuelle (enfant malade, urgence familiale, ...)
Déplacements professionnels	• Logiciel/Application de covoiturage des déplacements professionnels • Développement des équipements permettant les réunions à distance • Encadrement de l'utilisation des véhicules personnels pour les déplacements pro • Encadrer le mode de déplacement défini en fonction de la distance • Possibilité de remisage à domicile des véhicules pro (dans le cas d'une réunion en fin de journée)

Les actions pour faciliter l'usage des différents modes



Thématiques	Exemples d'actions
Covoiturage	• Speed dating covoiturage • Communauté employeurs Covoit Modalis • Places de stationnement dédiées au covoiturage au plus près des entrées • Garantie retour • Avantages pour les covoitureurs (jetons de lavage tous les X trajets, ...)
Vélo et trottinette	• Abri vélo couvert et/ou clos et sécurisé à proximité immédiate de l'entrée de l'établissement • Améliorer les accès au site et les cheminements internes à vélo • Mise à disposition de douches et vestiaires • Mise à disposition de casiers • Distribution de kits vélos au couleur de l'établissement (casques, gilets, brassards, clignotants, cape de pluie, réfléchisseurs, éclairage,...) • Mise en place de stations service vélos (kit de réparation, gonfleurs,...)
Marche	• Améliorer les accès au site et les cheminements internes pour les piétons • Distribution de kits piétons au couleur de l'établissement (gilets, brassards, clignotants, cape de pluie, éclairage,...)

Les engagements Tempo

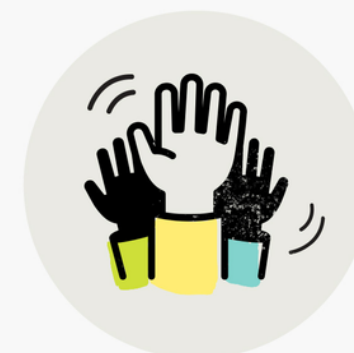


*Avec
l'accompagnement
du service
Conseil en Mobilité

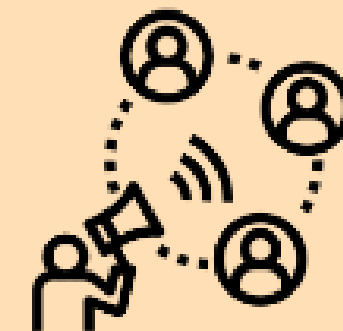
**En signant cette charte,
l'employeurs s'engage* à :**



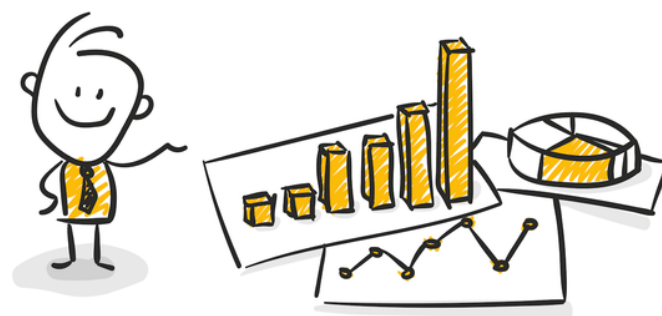
Faire connaître
la démarche mobilité
de l'établissement
auprès des salariés



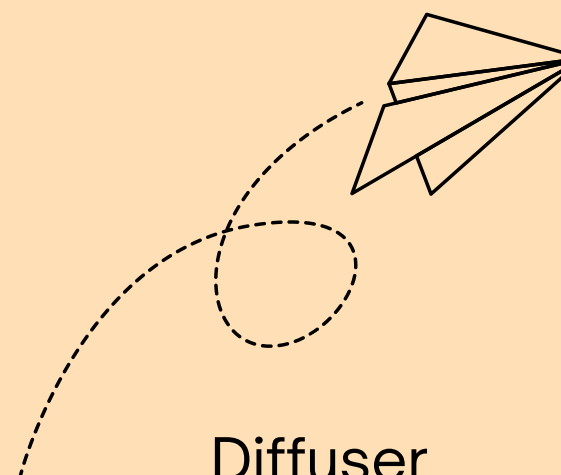
Participer à au moins 50 %
des événements
du réseau
(challenges, réunions et ateliers)



Communiquer et
promouvoir l'offre
existante au sein de
l'établissement



Evaluer régulièrement
grâce à un bilan annuel
de la démarche mobilité
(cf. indicateurs obligatoires p.11)



Diffuser
une enquête salariés
au moins tous les 3 ans

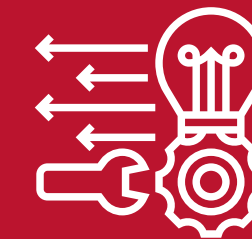


Animer tout au long
de l'année
la démarche Mobilité
(Inspirations page suivante)



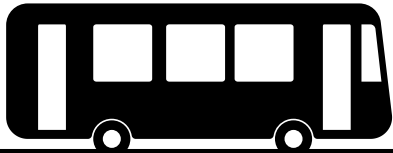
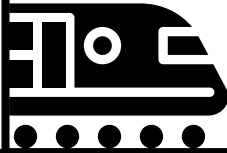
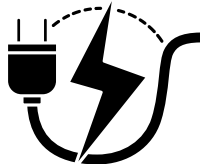
Les idées d'actions

“Information, incitation, animation”



Thématiques	Exemples d'actions
Incitations financières	• Mise en place du Forfait Mobilités Durables • Participation aux abonnements de transport public et location de vélo au delà des obligations (Obligation de prise en charge à hauteur de 50% pour les employeurs privés et 75% pour les employeurs publics) • Travail sur la mise en cohérence des différentes primes mobilités au regard des objectifs fixés par l'établissement (prime transport/carburant, gratuité recharge électrique, montants et conditions du FMD) • Aide à l'achat de vélo par l'établissement en complément des aides publiques
Promotion et communication	• Campagnes de promotion covoiturage, vélos, et/ou marche (affiches, témoignages, retour d'expérience,...) • Communication de l'offre existante (plans et fiches horaires, guide du nouvel arrivant, intranet,...) • Informer les salariés sur les nouvelles offres (flash info / actualités)
Animations	• Participer au challenge inter-entreprises • Petits déjeuners mobilité (vélo smoothie, photobooth covoitureurs,...) • Stand d'information mobilité (exemple journée des familles ou des nouveaux arrivants, ou pour tout autre évènement de l'établissement) • Réunion/Forum de présentation de l'offre existante aux salariés • Exposition mobilités (maquettes,...) • Journée sensibilisation ou défis sur la thématique mobilité (covoiturage, déplacements des travailleurs handicapés, vélos, 0 déplacement,...) • Animation vélo (Partage des itinéraires futés à vélo, initiation à la pratique du vélo, atelier de réparation vélos, bourse aux vélos, atelier vélos rigolos,...) • Témoignages vidéos ou en speed meeting (“s'ils l'ont fait pourquoi pas vous ?”)

Les indicateurs obligatoires du bilan annuel

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une participation employeurs sur l'année pour :		
l'abonnement bus et/ou car 	l'abonnement train 	l'abonnement au service public de location de vélos 
Si FMD mis en place, nombre de salariés ayant bénéficié sur une année d'une indemnité pour :		
du covoiturage 	des déplacements à vélo 	d'autres modes FMD 
 Nombre de places de stationnement :		
pour les voitures (dont places dédiées au covoiturage)	pour les deux-roues motorisés	pour les vélos
Autres :		
 Nombre de salariés disposant d'un accord de télétravail + nombre de jours de télétravail effectués	Nombre de véhicules dans le parc automobile de l'établissement (nombre de véhicules essence, diesel, électriques et de vélos)	 Nombre de points de recharge pour véhicules électriques.

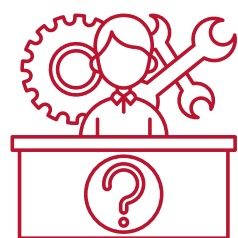
Les 7 avantages proposés aux employeurs par GrandAngoulême

Le service
Conseil en mobilité
à vos côtés

NOUS CONTACTER

☎ 06 28 78 53 40
✉ m.dupont@grandangoulême.fr
c.lembert@grandangoulême.fr

1



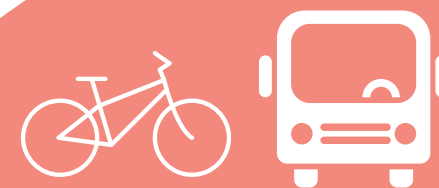
Le **service Conseil en Mobilité**
à votre écoute pour vous
accompagner spécifiquement
dans votre démarche Mobilités.



Mélanie DUPONT
Responsable du service



Camille LEMBERT
Conseillère en mobilité

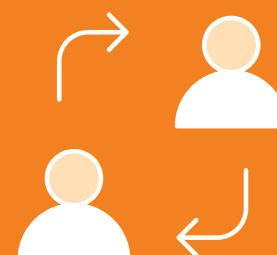


Présentation
de l'offre
du territoire



Accompagnement
employeurs et
établissements
scolaires

Accompagnement
au changement de
comportements



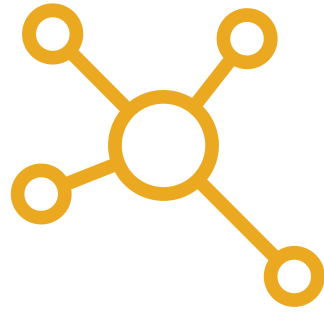
Organisation
d'événements et
autres animations



Les 7 avantages proposés aux employeurs par GrandAngoulême

Animation et
communication
facilitées

2



Avantages du réseau
PRO Actifs Mobilités de
GrandAngoulême :
ateliers réseau, flash
info, co-construction,...

3

Un kit
pour communiquer
sur votre entrée
dans le réseau



4



**2 prestations
d'animation** pris en
charge par GA dans la
limite d'un forfait annuel
de 1500 € TTC /
établissement/an.

Les 7 avantages proposés aux employeurs par GrandAngoulême

Des outils et avantages
mis à disposition

5



Tarifs privilégiés
“PDM” pour les
services möbius

-15 %

6



Une communauté
de covoiturage
avec l'application
Covoit Modalis.

● Pris en
charge par
GA

7



Application “1km à pied”
(ou autre) pour réaliser
votre diagnostic mobilité

● Pris en
charge par
GA

à venir
en 2025

Concrètement ...

Je souhaite signer la charte

Je contacte le service Conseil en mobilité pour discuter de mon projet

Les modalités de la charte correspondent à mon niveau d'ambition et à mes attentes

NON

Le service Conseil en Mobilité reste à mon écoute pour m'aider à avancer dans ma démarche

je signerai peut-être la charte plus tard

je signe la charte 

J'ai déjà une démarche mobilité initiée et un plan d'actions précis

OUI

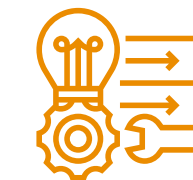
Je mets à jour mon Plan d'actions * pour les 3 prochaines années avec, au moins, 4 actions /an et je le transmets à GA pour avis

NON

Je réalise mon diagnostic Mobilité * :

- accessibilité tous modes de mon établissement
- analyse des données RH
- mise en place d'un questionnaire salariés
- Bilan des actions déjà menées à valoriser

Je définis mon Plan d'actions * pour les 3 prochaines années avec, au moins, 4 actions /an et je le transmets à GA pour avis



je signe la charte 

Je définis, ou confirme, **mon équipe projet**, et les modalités d'association de mes collaborateurs et de validation des décisions

- Un référent projet : interlocuteur principal de GA.
- un groupe de travail interne (DRH, comm interne, référents RSE, référent bâtiment, collaborateurs volontaires...) : pour travailler sur les propositions.
- Un comité de direction : pour valider les propositions de la démarche mobilité).

Je définis 4 objectifs chiffrés à 3 ans *

Je bénéficie de l'accompagnement de GrandAngoulême pour mettre en œuvre mon plan d'actions et faire vivre ma démarche sur le long terme



*Avec l'accompagnement du service Conseil en Mobilité

Plus d'infos

Retrouvez les premiers outils
pour devenir PRO Actifs Mobilités



Scannez-moi !



Vous pouvez aussi contacter
le Service Conseil en Mobilités
à 06 28 78 53 40
et m.dupont@grandangouleme.fr
et c.lembert@grandangouleme.fr

<https://nextcloud.adullact.org/s/L8Mnfpt8F78q2j9>